Français عربی **f f ៤** in



Accueil Actualités Djibouti La Présidence Le Gouvernement Les Institutions

Journal Officiel

Arrêté n°2018-099/PR/MENSUR portant renouvellement des membres du Conseil d'Administration du Centre d'Etudes et de Recherche de Djibouti.

GG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT 99

VU La Constitution du 15 septembre 1992 modifiée ;

VU La Loi n°92/AN/I10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution;

VU La Loi n°02/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements publics ;

VU La Loi n°116/AN/01/4ème L du 21 janvier 2001 portant réorganisation et changement de la dénomination de l'ISERST en Centre d'Etudes et de Recherche de Djibouti ;

VU La Loi n°162/AN/12/6ème L du 09 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENSUR) ;

VU La Loi n°19/AN/13/7ème L du 03 décembre 2013 portant réorganisation du Centre d'Etudes et de Recherche de Djibouti ;

VU Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre ;

VU Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;

VU Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères;

SUR Proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 juin 2018.

ARRÊTE

- Article 1 : Le présent Arrêté a pour objet de nommer les membres du Conseil d'Administration du Centre d'Etudes et de Recherche de Djibouti.
- Article 2 : Les nouveaux membres du Conseil d'Administration du Centre d'Etudes et de Recherche de Djibouti sont désignés ci-dessous :
- 1. Le Représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :
- Dr. Fahmi Ahmed Mohamed, Conseiller Technique;
- 2. Le Représentant de la Présidence de la République :
- M. Mohamed Sadek Saleh, Directeur de Cabinet du Président ;
- 3. Le Représentant de la Primature :
- M. Abdoulkader Mohamed Ali;
- 4. Le Représentant du Ministère du Budget :
- M. Abdillahi Guedi, Conseiller Technique du Ministre du Budget;
- 5. Le Représentant du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement :
- M. Houssein Rirache Robleh, Directeur de l'Environnement et du Développement Durable ;
- 6. Le Représentant du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Elevage et des Ressources Halieutiques :
- M. Ahmed Mohamed Ali, Directeur de l'Agriculture et des la Forêts;
- 7. Le Président du Conseil Scientifique :
- le Directeur Général du CERD ;
- 8. Le Représentant du Ministère de l'Energie chargé des Ressources Naturelles :
- M. Mohamed Kileh Wais, Secrétaire Général;
- 9. Le Président de l'Université de Djibouti ou son représentant.
- Article 3 : Les membres du Conseil d'Administration du Centre d'Etudes et de Recherche de Djibouti sont nommés pour une durée de trois ans renouvelables.
- Article 4 : Le présent Arrêté prend effet à compter du 09 juillet 2018 et sera enregistré, publié au Journal Officiel et exécuté partout où besoin sera.

Fait à Djibouti, le 09/07/2018

Le Président de la République, chef du Gouvernement ISMAÏL OMAR GUELLEH



Copyright © 2023 Présidence de la République - tout droit reservé. Réalisé par l'ANSIE